

NE LAISSE PAS TON ARGENT AUX IMPÔTS !



Frais kilométriques

jusqu'à 80km aller/retour
par jour

Où les déclarer ?

☒ 1AK ☒ 1BK ☒ 1CK ☒ 1DK



Repas non pris en charge

5,45 euros par repas

Où les déclarer ?

☒ 1AK ☒ 1BK ☒ 1CK ☒ 1DK



Garde d'enfants de moins de 6 ans

Crèche, assistante maternelle
ou garde à domicile

Où les déclarer ?

➔ Cases 7AG à 7GG



Enfants scolarisés

Collège
Lycée
Études supérieures

Où les déclarer ?

- Collège : 7EA
- Lycée : 7EC
- Études supérieures : 7EF



Cotisations syndicales

66% de crédit d'impôt

Où les déclarer ?

➔ Case 7AC



Important

Garde tous
tes justificatifs



Compare frais
réels et abattement
de 10 %



Vérifie toujours
les informations

Suivez-nous



UNITÉ



16/04/2026